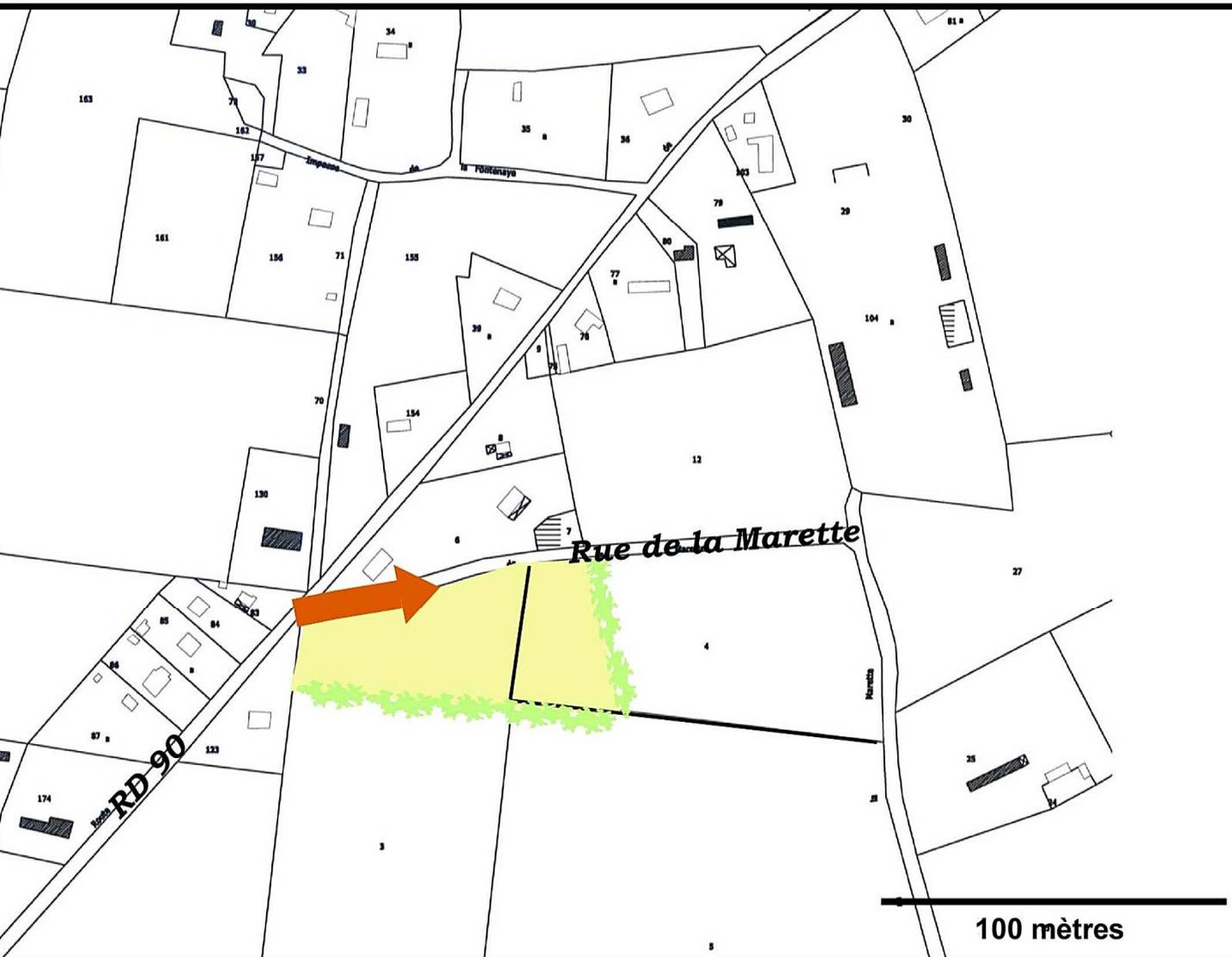


ORIENTATION 5 : Extension latérale du hameau de la Fontenaye



L'INSERTION DU PROJET DANS SON ENVIRONNEMENT

➔ *L'extension du hameau latéralement en continuité de l'opération d'aménagement qui prévoit de "donner de la visibilité" aux futurs hameaux et de lutter contre le développement anarchique de la RD 90*

ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET D'EQUIPEMENT

Il s'agit d'une petite zone AUa qui pourra se développer soit par un coup de main ou par le biais d'une opération d'aménagement. Les principaux enjeux se concentrent autour de l'intégration des futures habitations en confrontation directe avec l'espace agricole ouvert. Dans cet esprit, le développement sera subordonné aux 4 principes suivants:

- 1) L'extension des réseaux d'eau potable et d'électricité sera apportés depuis la RD 90.*
- 2) La desserte obligatoire des futures constructions sera assurée par la Rue de la Marette: aucun nouvel accès direct sur la RD 90 n'est réalisé.*
- 3) La création d'une haie libre d'essences régionales sera réalisée en limite de la zone AUa.*
- 4) L'assainissement eaux pluviales devra être assuré par une parcelle ou dans le cadre d'une opération d'ensemble.*

ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT

Laquelles seront issus les accès aux futures habitations : rue de la Marette; tout accès direct sur la RD 90 est à proscrire

Les haies libres à créer en limite du secteur bâti